

INFORMATIONS CLIENTS D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

COLLECTÉS PAR LE LDA 52

PRELEVEMENT ET COLLECTE :

- ✦ Le prélèvement d'échantillon sera effectué par le client de manière à n'apporter aucune contamination au produit qui va être analysé ; il sera réalisé avec du matériel propre. L'échantillon devra peser au moins 100g (sauf cas particulier comme par ex : prélèvements de carcasses) et sera placé dans un sachet de prélèvement stérile fourni par le laboratoire.
- ✦ Le choix de l'échantillon prélevé sera fait en concertation avec le client parmi les produits à risques.
- ✦ Le client précisera les caractéristiques de l'échantillon, et validera la fiche d'accompagnement. Un exemplaire de cette fiche lui sera remis.
- ✦ Si le prélèvement de l'échantillon est préparé d'avance, il devra être stocké dans une enceinte thermostatique permettant la conservation à la température réglementaire et son intégrité devra être assurée par le client avant la collecte.
- ✦ Les collectes seront réalisées par le laboratoire et durent au maximum ½ journée.

TRANSPORT ET CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS :

- ✦ Les échantillons (y compris les boîtes contact, les lames et les chiffonnettes) seront transportés sans perte d'intégrité au laboratoire pour les soumettre aux essais. Un suivi de la température de transport est réalisé à chaque collecte. Transport réalisé dans une enceinte réglée à 5°C±3°C.
- ✦ A l'arrivée au laboratoire les échantillons seront stockés à une température réglementaire et seront analysés le jour même ou à J+1 (pour les produits non stables à température ambiante) ou plus selon le souhait du client.
- ✦ Il n'y a pas de retour d'objet d'essai.

ANALYSES :

A la demande du client, le laboratoire peut appliquer des critères spécifiques établis par celui-ci dans le cadre de son plan de maîtrise sanitaire. Par défaut, le laboratoire se réfère aux critères fixés par la réglementation en vigueur ou aux recommandations des différentes fédérations professionnelles pour les critères d'hygiène des procédés auquel il ajoute des critères de sécurité selon le règlement CE n°2073/2005.

- ✦ Méthodes : pour les dénombrements, le laboratoire utilise des méthodes internes se référant aux normes françaises ou internationales ou méthodes alternatives validées par l'AFNOR (Association Française de NORMALISATION). Ces dénombrements ne prennent pas en compte les incertitudes de mesures.
- ✦ Les recherches de Salmonelles sont réalisées sous accréditation Cofrac (Accréditation N°1-0937, portée disponible sur www.cofrac.fr).
- ✦ La méthode alternative utilisée au LDA 52 pour la recherche des Salmonelles détecte uniquement les salmonelles mobiles. Les salmonelles immobiles regroupent *Salmonella gallinarum* rencontrées en élevage avicole et *Salmonella typhimurium* variant immobile. La recherche qualitative de salmonelle ne permet pas de définir une incertitude de mesure chiffrée mais des facteurs de risque ont été identifiés au laboratoire afin d'y apporter les mesures préventives et de la limiter.
- ✦ La méthode officielle (NF EN ISO 6579- 1 et /NF EN ISO 6579-1/A1) sera systématiquement appliquée dans le cas de recherche de *Salmonella* pour des produits crus issus de volailles. Elle peut également être mise en œuvre pour toutes autres analyses.
- ✦ Toute demande spécifique de *Salmonella Typhi* ou *Paratyphi* sera sous traitée.
- ✦ En pratique, les échantillons stockés après examen, ne sont pas soumis à un nouvel essai sauf si demandé par le client

Le laboratoire est tenu de prévenir les autorités administratives dès lors qu'il a connaissance d'un résultat présentant un danger pour la santé humaine ou animale (Décret n°2006-1364 du 9 novembre 2006)

CAS PARTICULIER : détermination de la DLC d'un produit : le client devra préciser la ou les températures et la ou les durées souhaitées pour chaque température définie pour simuler l'utilisation de ses produits et ainsi évaluer la Date Limite de Consommation.

Pour toute demande complémentaire concernant les prélèvements d'échantillons, les méthodes, les résultats, le laboratoire se tient à votre disposition.

MODALITE DE REFERENCE A NOTRE ACCREDITATION ET DE REPRODUCTION DES RAPPORTS D'ESSAI :

Nous autorisons nos clients à indiquer qu'ils font appel à un OEC (organisme d'évaluation de la conformité) accrédité pour la réalisation de prestations par contre ils ne sont pas autorisés à utiliser la référence textuelle à l'accréditation. L'utilisation du logo Cofrac ne peut se faire en dehors d'un rapport. Nous devons informer le Cofrac si non constatons une mauvaise utilisation de la marque d'accréditation. Les clients peuvent également reproduire nos rapports d'essai uniquement sous leur forme intégrale et après un accord écrit préalable de notre part.

CONFIDENTIALITE :

Le laboratoire s'engage à ne pas divulguer des informations confidentielles sur son client par quelques moyen que ce soit (oral, écrit, informatique...)